



Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le 13/02/19

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Yves RAILLIERE, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION
DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire avant de débattre sur le compte administratif 2018 procède à l'élection du président de séance.

Christian DESSAPTLAROSE est nommé président de séance.

Claude RAYNAUD, Président de la Communauté de Communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 se résumant ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	7 115 690,20 €	7 684 040,45 €	568 350,25 €
Excédent 2017 reporté		2 859 424,44 €	2 859 424,44 €
Résultat de clôture	7 115 690,20 €	10 543 464,89 €	3 427 774,69 €

Section d'investissement


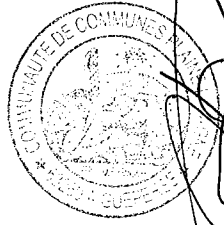
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	546 627,81 €	3 557 836,80 €	3 011 208,99 €
Excédent 2017 reporté		1 106 694,84 €	1 106 694,84 €
RAR 2018	574 579,11 €	826 552,00 €	251 972,89 €
Résultat de clôture	1 121 206,92 €	5 491 083,64 €	4 369 876,72 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le compte administratif du budget principal 2018 de la Communauté de communes Plaine Limagne comme indiqué ci-dessus ;
- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13 février 2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

